

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2009

---

**DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION DES SERVICES TOURISTIQUES - (n° 1722)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 136

présenté par  
M. Couve, M. Flory et M. Marcon

-----  
**ARTICLE 6**

À l'alinéa 8, après le mot :

« chiffrées »,

insérer les mots :

« fiables et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est l'occasion de rappeler le caractère insuffisamment fiable des données chiffrées actuellement produites concernant les résultats des activités économiques touristiques.

Comme l'a souligné, à plusieurs reprises, le Professeur Maurice BERNADET, ancien président de l'Observatoire national du Tourisme, les méthodes de comptage actuellement employées ne garantissent pas la fiabilité des résultats affichés:

- Plus 80 millions de visiteurs étrangers (Etats-Unis: 56 millions).

- Depuis un peu plus de dix ans, plus le nombre de visiteurs étrangers augmente, plus la part du tourisme dans le PIB diminue.

- 1996 : nombre affiché de visiteurs étrangers: 62 millions .... part du tourisme dans le PIB: 7,3%

- 2007 : nombre affiché de visiteurs étrangers: 82 millions .... part du tourisme dans le PIB: 6,2%

---

- La mesure des capacités d'accueil dans les hébergements touristiques concerne moins de 15% d'entre eux.

- Les données publiées concernant les lignes recette et dépense du poste voyage de la balance des paiements ne sont, pour l'essentiel, que déclaratives, résultats d'enquêtes et de sondages insuffisants pour exprimer la réalité de l'activité économique touristique

- Ces constats sont partagés par l'Organisation Mondiale du Tourisme et Eurostat.

Cet amendement permet de missionner l'Agence sur l'amélioration des méthodes de comptage afin de fiabiliser les données.